

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHADRAC
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf décembre à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame THIEBAULT Arlette, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Présents : Mme BRUSTEL, Mr DELABRE, Maires Adjoints ;

Mme ALLIBERT, Mr ARSAC, Mme BOURDELAIN, Mme COZE, Mr FIALON, Mr GIBERT, Mr HARITCHABALET, Mme LE GOFF, Mme MALZIEU, Mr MAYRAND, Mr MENINI, Mme MIALON, Mme PEYRON, Mr POURHADI, Mr ROCHER, Mr TRANCHARD conseillers municipaux.

Excusés : Mr CONVERT a donné procuration à Mr TRANCHARD

Mme DE ALMEIDA a donné procuration à Mr ROCHER

Mme FERREBOEUF a donné procuration à Mme THIEBAULT

Mr GARNIER a donné procuration à Mr DELABRE

Mme PEYRON a donné procuration à Mme MIALON

Absents : Mme MALZIEU

Secrétaires : Mme LE GOFF – Mr ARSAC

FINANCES – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Madame Arlette THIEBAULT, Maire Adjointe, informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses engagées l'année précédente, ceci afin de pouvoir honorer les factures du début de l'année 2015, le budget n'étant voté qu'en mars.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition, et autorisent Monsieur le Maire à procéder aux mandatements nécessaires, non seulement en ce qui concerne le budget principal de la commune, mais également les budgets annexes.

C.E.J 2014/2017

Madame Arlette THIEBAULT présente le power-point adressé par Mr Edouard CHATEAU, Conseiller Territorial de la Caf Haute Loire, qui n'a pu être présent à la séance du conseil municipal pour présenter le Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017.

Mme THIEBAULT présente le bilan du précédent contrat enfance jeunesse 2011/2013, concernant les équipements, les actions, les financements, ainsi que l'évaluation des points forts.

Elle présente ensuite les objectifs du prochain contrat par structure, et les financements CAF correspondants.

Les documents sont tenus à la disposition des conseillers qui désireront les consulter plus en détail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation du CEJ 2014/2017 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Madame Arlette THIEBAULT, Maire Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Art. 7391172 (dégrèvement TH locaux vacants)	+1535,00 €
Art 64131 (rémunérations non titulaires)	-1535,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

DETR 2015 – PROJET WC PUBLICS

Madame Arlette THIEBAULT informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la D.E.T.R 2015 la commune pourrait bénéficier de financement pour le projet de construction de toilettes publiques sur le forum.

En effet, ce projet s'inscrit dans le cadre du développement économique, social, environnemental et touristique du plateau de Chadrac et vise à améliorer le cadre de vie de la population en offrant une structure indispensable à un espace de cadre de vie animé par le marché hebdomadaire, par les manifestations de plus en plus nombreuses organisées tout au long de l'année, et la fréquentation croissante du forum par les habitants.

Deux sociétés ont été contactées pour des devis, la Société SAGELEC et la Société FRANCIOLI, ce qui a permis de déterminer une enveloppe pour les travaux.

La commission des travaux propose dans un premier temps de retenir l'entreprise FRANCIOLI pour un montant de travaux de 39.217,70 € HT, entreprise économiquement plus avantageuse.

A ce devis, doivent être pris en compte divers autres travaux, soit :

- Construction dalle maçonnerie 5.504,06 € HT
- Raccordement Syndicat des Eaux et de l'Assainissement 2.636,01 € HT

Ce projet d'un montant total HT de 47.357,77 € HT sera financé sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de l'opération « construction de toilettes publiques » à 43.357,77 € HT
- De solliciter de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention de 35% du montant HT des travaux au titre de la D.E.T.R 2015, dans le cadre de la fiche projet N°9 « Développement économique, social, environnemental et touristique », avec pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des populations en offrant des espaces publics rénovés et adaptés, et un meilleur accès aux services de proximité et aux commerces.
- D'inscrire au budget primitif 2015 les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

ENTRETIEN ET REFECTION DES TERRAINS DE FOOT

Monsieur Marc DELABRE, Adjoint au Sport et à la Vie Associative informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu comme toutes les années, de prévoir un plan de fumure et d'entretien des terrains de sport. Il y a lieu aussi cette année de prévoir la remise en état du terrain annexe qui paraît difficilement praticable.

Il présente les devis établis par la société RENOV SPORT :

- Fourniture d'engrais pour les stades 2.310 € HT
- Remise en état du terrain annexe 4.360 € HT
- Travaux d'entretien du terrain Honneur 4.055 € HT

Soit un total de **10.725 € HT**

Les devis étant arrivés tout récemment, ils n'ont pu être examinés en commission des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à passer commande.

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION - PPRI

Madame Arlette THIEBAULT informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin du Puy en Velay, un dossier nous a été transmis fin septembre 2014.

Les services de la Préfecture sollicitent l'avis des communes concernées sur ce projet.

Une réunion publique a été organisée à Chadrac le 11 décembre dernier avec les services de l'Etat de la DDT pour une présentation à la population.

Le conseil municipal prend acte de la présentation qui est faite à partir d'un power point présenté ce jour la. Le dossier complet est consultable en mairie.

Ce projet de PPRI sera soumis à enquête publique début janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation du projet de PPRI et émet un avis favorable.

S.P.A – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de stérilisation des chats errants passée entre la commune de Chadrac et la SPA arrive à son terme à la fin de l'année 2014.

Selon les textes, et notamment l'article L211-27 du nouveau code rural, le maire peut intervenir afin de maîtriser la démographie et l'état sanitaire de ces populations.

La stérilisation permet de stabiliser la démographie féline en limitant les possibilités de reproduction, et permet le maintien d'une population locale qui évite l'envahissement du territoire par de nouveaux chats non stérilisés.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour l'année 2015, et de voter un budget annuel de 750 € pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention sur la base d'un budget annuel de 750 €. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2015.